

Direction Interrégionale des
Services Pénitentiaires de Dijon

Centre de Détention de
Châteaudun

Châteaudun, le 26 novembre 2021

Décision portant délégation de signature

Vu l'article 30 du Décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005
Vu l'article R 57-7-8 du code de procédure pénale
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 29 décembre 2017 nommant
Monsieur Claude LONGOMBÉ,
en qualité de Chef d'Établissement du Centre de Détention de Châteaudun

DECIDE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée à
Monsieur Fabrice BOUCHARIN Adjoint au chef d'établissement au Centre de Détention de Châteaudun
aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice
des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 2 : Délégation permanente de signature est donnée à
Madame Sophie BEDMISTER, Attachée d'Administration de l'Etat au Centre de Détention de Châteaudun
aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice
des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 3 : Délégation permanente de signature est donnée à
Monsieur John RESSE Directeur Technique au Centre de Détention de Châteaudun
aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice
des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 4 : Délégation permanente de signature est donnée à
Monsieur Franck NERINY Capitaine, Chef de Détenion au Centre de Détention de Châteaudun
aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice
des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 5 : Délégation permanente de signature est donnée à
Madame Marie DESCHODT CSP, adjointe au chef de détention au Centre de Détention de Châteaudun
aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice
des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 6 : Délégation permanente de signature est donnée à
Monsieur Patrice VASNER Capitaine, au Centre de Détention de Châteaudun
aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice
des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 7 : Délégation permanente de signature est donnée à
Monsieur Jean-Pierre CALERO Capitaine, au Centre de Détention de Châteaudun
aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice
des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 8 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Abderrahim MOUSSA-BENYACINE Capitaine, au Centre de Détention de Châteaudun aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 9 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Marc-Marie DESIR Capitaine, au Centre de Détention de Châteaudun aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 10 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Ahmed TOUKAL Capitaine, au Centre de Détention de Châteaudun aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 11 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Joël BEAUMONT Premier Surveillant, au Centre de Détention de Châteaudun aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 12 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Cédric ESCALDA Premier Surveillant, au Centre de Détention de Châteaudun aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 13 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Cédric GREMILLET Premier Surveillant, au Centre de Détention de Châteaudun aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 14 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Yolène HERMANN Première Surveillante, au Centre de Détention de Châteaudun aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 15 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Laurent JEGOT Premier Surveillant, au Centre de Détention de Châteaudun aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 16 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Oriane JOSEPH-FRANCOIS Première Surveillante, au Centre de Détention de Châteaudun aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 17 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Stéphane LECUREUR Premier Surveillant, au Centre de Détention de Châteaudun aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 18 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Eric LEON Premier Surveillant, au Centre de Détention de Châteaudun aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 19 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Dimitri LEPRINCE Premier Surveillant, au Centre de Détention de Châteaudun aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 20 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Cédric PAYEN Premier Surveillant, au Centre de Détention de Châteaudun aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 21 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Carine PENDANT Première Surveillante, au Centre de Détention de Châteaudun aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 22 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Jean-Gilles PLET Premier Surveillant, au Centre de Détention de Châteaudun aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 23 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Rony SAMBAR Premier Surveillant, au Centre de Détention de Châteaudun aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 24 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Franck VACOSSIN Premier Surveillant, au Centre de Détention de Châteaudun aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 25 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Dominique VIDAL Premier Surveillant, au Centre de Détention de Châteaudun aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 26 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Wiliam VILAIN Premier Surveillant, au Centre de Détention de Châteaudun aux fins de signer tout acte, document, décision, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Le Directeur,
LONGOMBÉ

